



Ordonnance de référé contradictoire

Par **YON**, le **19/03/2011** à **23:52**

Bonjour,
Suite à mon passage au tribunal pour impayés de loyers, la juge a décidé de me garder dans les lieux contre remboursement mensuel & paiement de chaque loyer. Le compte rendu reçu date du 25.02. Or j'ai trouvé dans ma boîte 1 acte d'huissier signifiant une "ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ CONTRADICTOIRE en 1er ressort rendue le 25.02". Qu'est-ce que cela veut dire ? À quoi faut-il m'attendre ? Je vous remercie infiniment.